



Retirez les anciennes couches de peinture des surfaces en pierre, béton, asphalte, métal et bois avec le décapant MOTIP Paint Remover. Paint Remover est un gel facile d'utilisation.

N° comm.: 090410

#### Qualité & propriétés

- Répartition de pulvérisation d'environ 8 centimètres de large
- Structure en gel
- Très efficace
- Facile à utiliser
- Also suitable for various specialty paints, such as camouflage paints and hammerfinish paints.

#### Données physiques & chimiques

- Base: Méthylal
- Nom de la couleur: transparent
- Odeur: Caractéristique
- Supports: Peinture, pierre, chaussée
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Point d'inflammabilité: n.a.
- Stabilité de stockage: 10 années
- Contenu: 500 ML

#### Mode d'emploi

- Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
- L'aérosol doit être à température ambiante.
- Meilleure température de traitement 10 à 25 °C.
- Avant utilisation, agiter l'aérosol et tester la compatibilité de la surface.
- Appliquer généreusement le décapant pour peinture et laisser agir. Le temps nécessaire pour que le décapant agisse dépend de la qualité et de l'âge de la laque à éliminer.
- Ensuite, retirer à l'aide d'un outil approprié. Si nécessaire, répéter le traitement.
- Le décapant pour peinture contaminé doit être considéré comme un déchet chimique.

#### Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

#### Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

#### Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Août 4, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.